

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Sources tenue le mardi 4 avril 2023 à 18 h 30 par conférence web (Digicast), sous la présidence de Madame Marlène Corriveau.

Nombre d'écoutes : en direct : 26 — 24 en rediffusion : - Pour un total de 50 participants (entre le 4 et le 8 avril 2023)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – 18 h 30

1.1 MOT DE BIENVENUE

La présidente de l'assemblée, Madame Marlène Corriveau, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Sources.

La présidente de la Caisse, Madame Marlène Corriveau, agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Monsieur Éric Lafrenière, directeur général, Monsieur Marc-André Letendre, vice-président, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, secrétaire du conseil d'administration, Madame Caroline Massicotte, adjointe à la direction générale et Madame Nathalie Beurivage, agente soutien technique et opérations.

Madame Marlène Corriveau précise que les membres seront appelés à voter en direct sur certains sujets, mais que d'autres feront l'objet d'une période de votation différé (4 prochains jours suivant l'assemblée). Elle mentionne que c'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Une capsule vidéo de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions sont présentées par la secrétaire, Madame Jacinthe Laroche Pelletier.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions, de voter ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration.
- La façon d'accéder aux documents en lien avec l'assemblée.

Elle rappelle également que seul un membre de plein droit de la Caisse, depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Madame Marlène Corriveau mentionne que pour cette assemblée deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes. Elle recommande : Madame Nathalie Beurivage et Madame Caroline Massicotte afin d'agir comme personnes scrutatrices.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Madame Nathalie Beurivage et Madame Caroline Massicotte comme personnes scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par la secrétaire, Madame Jacinthe Laroche Pelletier, comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Rapport financier
- 3.4 Présentation de l'engagement de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels (ris-tournes) *vote en différé*

- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation *vote en différé*

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2022

La présidente informe les membres que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le microsite de la Caisse. Les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance. La Caisse Desjardins des Sources n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente les personnes qui composent le conseil d'administration. Elle remercie, Mesdames Céline Comtois et Marie-Ann Labrecque pour leur contribution au conseil d'administration. Elle décrit les principales réalisations de la dernière année et les priorités que la Caisse s'est fixées. Pour conclure, elle lance l'appel d'intérêt afin d'accueillir un jeune administrateur ou une jeune administratrice de la relève.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Monsieur Marc-André Letendre, président du comité d'Audit et de déontologie, livre le rapport sur la surveillance de la Caisse.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Le directeur général, Monsieur Éric Lafrenière, présente les principaux résultats financiers du Mouvement Desjardins pour 2022.

- Le Mouvement a généré des revenus d'exploitation de 21 798 M\$. Ces revenus sont supérieurs de 1,4 G\$ à ceux de l'année précédente ;
- Le Mouvement a franchi la barre de 400 G\$ d'actifs au début de la dernière année pour atteindre un actif total de 407,1 G\$ au 31 décembre 2022 ;
- Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, c'est 518 M\$ qui sont retournés aux membres et à la collectivité, soit 21 M\$ de plus que l'an dernier.

Avant la présentation des faits saillants, une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est diffusée.

Monsieur Éric Lafrenière fait part aux membres des résultats de la dernière année financière de la Caisse des Sources qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Il mentionne que :

- Le volume d'affaires total est de 1,21 G\$, ce qui constitue une croissance de près de 10 M\$ et une variation de 0,80 % à comparer de 2021. Cette faible croissance s'explique, entre autres, par l'instabilité et l'incertitude économique de 2022 ;
- Le total de l'actif est de 536,87 M\$. Ce qui constitue une variation de 2,05 % à comparer de 2021. Les prêts aux membres comptent pour la majorité de l'actif s'établissant à près de 457 M\$ (en hausse de 6,7 % par rapport à 2021) ;
- Le total du passif est de 462,80 M\$. Il est composé essentiellement du dépôt des membres pour un montant de 448 M\$, soit en hausse de 2,8 % ;
- Le total de l'avoir est de 74,07 M\$ soit une variation de 0,39 % à comparer de 2021 ;
- Pour les excédents d'exploitation, le revenu net d'intérêt a crû de 785 k\$ pour s'établir à près de 11 M\$. Cette bonne croissance s'explique par l'augmentation des taux d'intérêt en 2022. Les autres revenus ont diminué de 8,4 % pour s'établir à 3,46 M\$. Malgré le fait que l'année 2022 a été marquée par des conditions économiques instables et incertaines, la Caisse termine l'année avec des excédents d'exploitation de 9,6 M\$;
- Et finalement les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres totalisent 1,38 M\$. En conclusion, la proposition de ristournes, ainsi que le versement à la réserve générale seront supérieurs à ceux de l'an dernier.

Il remercie :

- Les employés pour leur engagement et leur collaboration dans le but de mieux servir les membres ;
- Les administrateurs d'être la voix et le cœur des membres ;
- Et les membres pour leur confiance envers la Caisse Desjardins des Sources.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Avant la présentation des engagements de la Caisse dans son milieu, une courte capsule vidéo portant sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements est diffusée.

En 2022, la Caisse a remis un montant de 143 192 \$ par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, soit 53 119 \$ en éducation, 47 245 \$ en santé et saines habitudes de vie, 1 000 \$ en culture, 5 787 \$ en développement économique, emploi et partenariats et 36 041 \$ en engagement social et humanitaire. Le vidéo présente les priorités d'investissement qui ont guidé l'utilisation du FADM, ainsi que les projets soutenus en lien avec ses priorités.

Monsieur Éric Lafrenière fait rapport de l'utilisation des dons et commandites en décrivant sa répartition par secteur. En 2022, la Caisse a remis un montant de 50 959,08 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs

d'activités. La répartition s'établit comme telle : 1 907,98 \$ en éducation, 8 991,65 \$ en santé et saines habitudes de vie, 7 550 \$ en culture, 12 650,82 \$ en développement économique et 19 858,63 \$ en engagement social et humanitaire.

Il ajoute que c'est plus de 400 k\$ qui a été remis en partenariats (dons, commandites et FADM) et en subventions (Fond C, Créavenir) aux organismes et entreprises du territoire de la Caisse.

Monsieur Éric Lafrenière présente le solde de 609 k\$ du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022. Ce solde est constitué de 587 k\$ des fonds disponibles (réserve) au 31 décembre 2021, auxquels a été affecté un montant de 128 k\$ voté par les membres, lors de la dernière l'AGA et de la somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice de (106) k\$.

Ensuite, la présidente, Marlène Corriveau, donne un bref aperçu de l'accompagnement en matière d'éducation financière et de finance solidaire (caisse scolaire, La Fabrique à projets, Mes finances Mes choix).

Pour terminer, Monsieur Éric Lafrenière expose les résultats 2022 pour le Fonds du Grand Mouvement, Fonds d'entraide Desjardins, Créavenir et Fonds C.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marlène Corriveau rappelle que les membres disposent d'une période d'au moins quinze minutes pour adresser leurs questions au conseil d'administration.

(retiré) pose la question suivante : *Peut-on avoir accès à l'ordre du jour ?* La présidente répond que le dépôt de l'ordre du jour sur le microsite de la Caisse est optionnel. Mais nous en prenons bonne note de le rendre disponible l'an prochain.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) VOTE EN DIFFÉRÉ

La ristourne

Une capsule vidéo qui présente cet élément distinctif est diffusée aux membres.

Monsieur Éric Lafrenière présente la proposition sur le partage des excédents annuels. Le solde des excédents à répartir au 31 décembre 2022 est de l'ordre de 28 431 k\$ et la répartition proposée est la suivante : affectation de 125 k\$ au FADM, 4 168 k\$ à réserve général pour ristournes éventuelles et affectation de 24 138 k\$ à la réserve générale générale.

Monsieur Éric Lafrenière présente la proposition pour l'année 2022 pour le versement de ristournes aux membres et au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Il informe les membres que le versement est de 1 031 418 \$ et sera réparti ainsi : 125 013 \$ versés dans la réserve du FADM et une somme de 906 405 \$ versés en ristournes aux membres soit une légère hausse de 1,3 % par rapport à l'an dernier.

Madame Marlène Corriveau précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer la recommandation de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et le taux de ristournes sera soumise au vote différé.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Président d'élection :

Monsieur Marc-André Letendre agira à titre de président d'élection, car la présidente, Madame Marlène Corriveau, est candidate.

Secrétaire d'élection :

Madame Jacinthe Laroche Pelletier agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Jacinthe Laroche Pelletier, présidente du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité. Elle fait mention des critères de représentativité, groupes d'âge et compétences en lien avec le profil enrichi.

Elle enchaîne en mentionnant que l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 par affichage physique dans les établissements de la Caisse, par diffusion dans les médias sociaux et traditionnels (journal et radio) et par affichage dynamique au siège social.

La Caisse a reçu 5 candidatures éligibles pour un nombre total de postes à pourvoir de 5. Les postes des groupes à combler sont :

Groupe Universel (4 postes) : Ouvert à tout membre résidant, domicilié ou travaillant au Québec.

Groupe CD (1 poste) : Groupe défini par les limites des municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Georges-de-Windsor, Ham Sud et Saint-Claude.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins pour le poste Universel. Les candidats sont : Marlène Corriveau, Thomas Deshaies, Pierre Lafontaine, Jean Nadeau et Pierre Therrien.

Elle termine en mentionnant qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Monsieur Marc-André Letendre mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours pour le groupe suivant : Universel et ce afin de combler les 4 postes en élection pour ce groupe.

Il poursuit en précisant qu'étant donné que la Caisse avait également un poste en élection pour le groupe CD pour lequel elle n'a reçu aucune candidature, elle doit appliquer l'article 6.17 du règlement intérieur de la Caisse au moment de la proclamation des résultats du vote. Ainsi, à la fin de la période de votation en différé, les 4 personnes candidates qui auront obtenu le plus de votes pour le groupe en élection seront déclarées élues et la 5^e personne candidate sera à son tour déclarée élue pour le groupe CD puisque ce groupe n'avait reçu aucune candidature.

Il termine en survolant le profil des 5 personnes candidates pour le groupe universel Marlène Corriveau, Thomas Deshaies, Pierre Lafontaine, Jean Nadeau et Pierre Therrien.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION VOTE EN DIFFÉRÉ

Monsieur Marc-André Letendre rappelle encore une fois que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des 4 prochains jours pour le groupe suivant : Universel.

5.3 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Madame Marlène Corriveau rappelle, entre autres, les éléments sur lesquels les membres de plein droit seront appelés à voter : la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

Seulement les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter et l'assemblée générale annuelle sera disponible pour la réécouter. Les membres pourront voter soit par AccèsD internet ou mobile ou à l'aide des bornes de votation en caisse.

Madame Marlène Corriveau précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de la présentation pour les 4 prochains jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 8 avril 2023.

La présidente rappelle que le résultat de vote demeura confidentiel jusqu'au moment du dévoilement et entre 24 et 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le microsite de la Caisse. Ceci mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Madame Marlène Corriveau répond à la question suivante de (retiré) : *Quelle est la définition de groupe CD ?* La présidente mentionne que le groupe CD touche les municipalités de Wotton, Saint-Adrien, St-Georges-de-Windsor, Ham Sud et Saint-Claude.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Madame Marlène Corriveau remercie les membres pour leur participation à l'assemblée annuelle virtuelle. Il remercie également les gens qui l'ont accompagné pour le déroulement, les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

VOICI LE RÉSULTAT OBTENU À L'ÉGARD DU SCÉNARIO RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Proposition sur la répartition des excédents annuels : 95,85 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats élus au poste Universel, par ordre alphabétique, sont : Marlène Corriveau, Thomas Deshaies, Jean Nadeau et Pierre Therrien.

Le candidat élu au poste CD conformément à l'article 6.17 du règlement intérieur de la caisse : Pierre Lafontaine.

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Président

Secrétaire